

INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE
INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”

SÉMINAIRE INTERNATIONAL « L'ARBITRAGE ET LA SÉCURISATION DES
INVESTISSEMENTS DANS L'ESPACE OHADA »

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 septembre 2016



Paris-France

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE,
33-43 AVENUE DU PDT WILSON 75116 PARIS

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'arbitrage est une alternative à la justice classique. Il est le plus connu et le plus pratiqué des modes alternatifs de règlement des différends. Né des besoins de la pratique commerciale internationale, il joue, depuis de nombreuses années, un rôle de toute première importance dans le règlement des différends en droit des affaires.

En Afrique, jusqu'à un passé très récent, les parties à un litige voulant recourir à l'arbitrage pour régler leur différend commercial, ne disposaient d'aucune institution à l'échelle continentale à cette fin.

Celles-ci n'avaient d'autres choix que les grands centres d'arbitrage internationaux.

L'entrée en vigueur du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 1995 a comblé ce vide et marqué une importante évolution de ce mode alternatif de règlement de différends en Afrique.

En effet, l'OHADA s'est dotée de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et d'instruments dérivés, relatifs au droit de l'arbitrage le 11 mars 1999 (Acte Uniforme et le Règlement de la CCJA).

La CCJA a le pouvoir, en appui du Règlement d'Arbitrage, non seulement d'administrer les procédures d'arbitrage, mais aussi de connaître tous les recours juridictionnels éventuels contre les sentences rendues sous son égide.

OBJECTIFS

Savoir suivre un arbitrage CCJA-OHADA et ses principales étapes en s'exposant à l'intégralité de la procédure.

Sensibiliser les opérateurs économiques et les professionnels du droit aux avantages de l'arbitrage en général notamment celui de la Chambre de Commerce Internationale et à l'arbitrage CCJA-OHADA en particulier ;

Les encourager à y recourir régulièrement par l'insertion de conventions d'arbitrage dans les contrats commerciaux.

METHODES PEDAGODIQUES

Méthode interactive et participative
Echanges avec les animateurs
Cas pratiques

Chaque séance est organisée sous forme d'un exposé théorique suivi de l'examen d'un cas pratique et d'une discussion sur les difficultés qui peuvent intervenir en cours de procédure.

PUBLIC CIBLE

Opérateurs économiques ;
Avocats ;
Notaires ;
Chefs d'entreprises ;
Toutes personnes intéressées par l'arbitrage CCJA.

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

08h 30 – 09h 00

Accueil et installation des participants

09h 00 – 09h 15

Mot de bienvenue

09h 15 – 10h 00

Généralités sur l'arbitrage commercial international

10h 00 – 10h 20

Pause-café

10h 20 – 11h 00

Généralités sur l'arbitrage CCI

11h 00 – 11h 30

Spécificité de la CCJA-OHADA et de son système d'arbitrage

11h 30 – 13h 00

Convention d'arbitrage : rédaction, clauses pathologiques, arbitrage par consentement dissocié

Demande d'arbitrage, mémoire en réponse, demande reconventionnelle et note complémentaire

Examen prima facie de la convention d'arbitrage

Choix du siège de l'arbitrage

13h 00 – 14h 30

Pause-déjeuner

14h 00 -16h 30

Constitution du tribunal arbitral (choix des arbitres, récusation...)

Mesures provisoires et conservatoires

Etablissement du procès-verbal de réunion : le calendrier prévisionnel, audition des témoins, audiences virtuelles, ordonnances de procédure

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016

09h 00 – 11h 00

Attributions administratives de la CCJA-OHADA

Coût de l'arbitrage : frais administratifs, honoraires des arbitres, frais des arbitres, frais de fonctionnement du tribunal arbitral, frais d'expertise, tiers financeurs

Sentence arbitrale : différents types de sentences, motivation de la sentence, amiable composition, opinion dissidente, rectification et interprétation de la sentence, omission de statuer

11h 00 – 11h 20

Pause-café

11h 20 – 13h 00

Reconnaissance et exequatur de la sentence CCJA dans l'espace OHADA

Recours en contestation de validité - Recours en révision - Tierce opposition

Convention de New York du 10 juin 1958 - Exequatur des sentences CCJA hors de l'espace OHADA

Exécution des sentences annulées dans leur pays d'origine

13h 00 – 14h 30

Pause-déjeuner

14h 30 – 15h 30

Tendances jurisprudentielles de la CCJA en matière d'arbitrage CCJA

15h 30 – 16h 30

Rencontre avec les arbitres inscrits sur la liste des arbitres de la CCJA OHADA

16h 30 – 17h 00

Rapport de synthèse

Remise des attestations de participation



Pr. Thomas Clay

Professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique

- Membre du Comité français de l'arbitrage.
- Membre de la Commission d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.
- Membre de l'Institut d'arbitrage international.
- Membre du Comité consultatif de la Cour européenne d'arbitrage de Versailles.
- Membre de l'Advisory Board de la European Court of Arbitration.
- Membre du Comité vénézuélien de l'arbitrage.
- Vice-président du Centre National d'Arbitrage du Travail.
- Président du Tribunal arbitral préconstitué du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris.
- Arbitre et/ou conseil dans l'arbitrage ad hoc ou institutionnel (ex. : Chambre de Commerce internationale, Centre International pour le Règlement des Différents relatifs aux investissements, Cour permanente d'arbitrage de La Haye, European Court of Arbitration, Chambre de Commerce franco-arabe, Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Chambre arbitrale internationale de Paris, Comité national olympique et sportif français, Cour d'arbitrage d'Europe du Nord, International Institute for Conflict Prevention & Resolution, Chambre arbitrale de Milan, Tribunal arbitral du Sport de Lausanne, Corte civil y mercantil de arbitraje de Madrid, Câmara de Conciliação, Mediação e Arbitragem (Sao Paulo), Chambre de médiation et arbitrage du Paraná (Brésil), Chamber of Conciliation, Mediation and Arbitration CIESP/FIESP (Brésil), Institut d'arbitrage du Pérou, Centre d'arbitrage du Bénin, Kuala Lumpur Regional Center for Arbitration, ...).



Me Benoît Le Bars

Avocat au Barreau de Paris, cofondateur et Gérant du cabinet Lazareff Le Bars, il est un expert internationalement reconnu en arbitrage et un spécialiste du conseil en Afrique (notamment OHADA).

Maître de conférences en droit privé, il mène de front une activité universitaire et d'avocat international, à la fois en qualité d'arbitre et de conseil. Il a également une solide expérience dans le domaine du droit des contrats et projets internationaux, du commerce international et des procédures contentieuses.

Depuis plusieurs années, outre sa pratique en Europe de l'est et dans les pays hispanophones, Benoît Le Bars est très impliqué en Afrique. Sa connaissance inégalée du droit OHADA ainsi que sa passion pour le continent l'ont conduit à créer un magazine trimestriel dédié au droit des affaires en Afrique, le MIDAA (Magazine International de Droit des Affaires en Afrique), ainsi qu'une conférence annuelle, destinée à l'ensemble des acteurs du monde des affaires, les RIDAA (Rencontres Internationales du Droit des Affaires en Afrique), organisées dans différents Etats africains.

Benoît Le Bars est également l'auteur du manuel Droit des sociétés et de l'arbitrage international - Pratique en droit de l'OHADA (Joly-Lextenso – 2011), l'ouvrage de référence en la matière (publié dans sa version anglaise en novembre 2013) et l'un des auteurs du Traité du Droit du Commerce International (Lexis Nexis – 2011),





Dr. Achille N'GWANZA

Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (*JADA*), Chargé d'enseignement au Master Arbitrage et Commerce international de l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Chargé d'enseignement à l'université Paris Sud, de Yaoundé II et à l'Ecole régionale supérieure de magistrature de l'OHADA, Président du Groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage.



Me Narcisse AKA

Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA, Anciennement Magistrat puis Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA), Ancien stagiaire à la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris, premier Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), Ancien juriste à la CCJA, consultant en arbitrage au centre de commerce international (ITC) de Genève.



M. Andrea CARLEVARIS, Secrétaire Général de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI (Paris) et le Directeur des services de règlement des différends de la CCI depuis septembre 2012.

Ancien Conseiller au sein du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale.

Membre du Comité directeur de la Commission d'arbitrage international de l'UIA (Union Internationale des Avocats) et du conseil d'administration de l'AIA (Association italienne pour l'arbitrage).

Il est l'un des fondateurs de l'ArbIt (Forum italien sur l'arbitrage international et l'ADR).

Auteur d'une monographie sur les mesures conservatoires et provisoires dans l'arbitrage international et de nombreux articles.

Il contribue régulièrement à plusieurs revues, dont la revue de l'arbitrage, en siégeant au comité de rédaction de la revue. En 2011, Global Arbitration Review l'a considéré comme l'un des avocats les plus éminents dans l'arbitrage international de moins de 45 ans.



Mme Diamana DIAWARA

Conseiller à la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre
de Commerce Internationale de Paris

Rapporteure
Maître Amandine OGOUBI, Avocate au Barreau de Paris



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

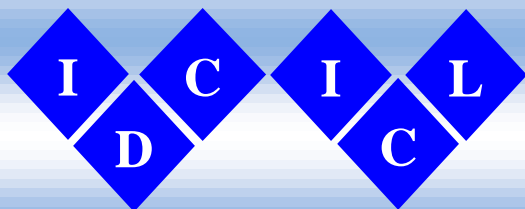
Secrétariat de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique), à son siège sis à
Abidjan Cocody les II Plateaux Boulevard Latrille, derrière la station Oil Lybia,

Immeuble SICOGI (DABDAB), 2è étage appartement 770;

Tél. (225) 22 01 08 25/ 05 50 48 57/ 57 66 04 24;

E-mail: contact@idc-afrique.org;

Site Web: www.idc-afrique.org



INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE

INSTITUTE OF COMMUNITY LAW

“Agir pour l’intégration africaine”

FORMULAIRE D’INSCRIPTION

Séminaire international sur « L’arbitrage et la sécurisation des investissements dans l’espace OHADA »

1^{er} et 2 septembre 2016 à la Chambre de Commerce Internationale de Paris,
33-43 Avenue du Président Wilson, 75116 Paris France

A remplir et retourner par courriel à contact@idc-afrique.org au plus tard
le lundi 29 septembre 2016 à 18 heures

Nom :

Prénoms :

Entreprise :

Adresse :

E-mail :

Tél :

Les frais d’inscription sont de **1000 Euros TTC** prenant en compte la documentation du séminaire, le déjeuner et les pauses café.

Mode de paiement : Espèces Chèque Virement bancaire

N° Compte: AFRILAND FIRST BANK: 001901900101

Nom: IDC

Code banque : CI 106

Code Guichet : 01001

RIB : 80

IBAN : CI106 01001 001901900101-80

Code SWIFT: OMFNCIAB

N.B : Toute demande d’annulation d’une inscription, doit être notifiée par écrit à l’IDC et lui parvenir au moins cinq (5) jours avant le début du séminaire. Pour toute annulation intervenue moins de cinq (5) jours avant le séminaire ou en cas d’absence du participant inscrit, IDC facturera à celui-ci 100% du coût de la formation.

Signature

A.....le,...../...../.....